



**Réponse de Madame la Ministre de la Santé à la question parlementaire n° 8077 du 7 juin 2023 de Monsieur le Député Dan Biancalana.**

- Quels sont les derniers chiffres disponibles en matière d'obésité au sein de la population luxembourgeoise ? La hausse du nombre de personne en situation d'obésité constatée suite à la période de pandémie se confirme-t-elle ?

a. Données de la médecine scolaire

Dans l'enseignement fondamental, pour 32.576 enfants âgés de 4 à 12 ans vus en médecine scolaire pendant l'année scolaire 2021/2022, 4.77% (comparé à 4.62% des 27.855 enfants examinés en 2018/2019) avaient une obésité.

Pour l'enseignement secondaire, les chiffres obtenus par la division de la médecine scolaire, montrent des taux d'obésité plus élevés que chez les enfants de l'enseignement fondamental: pour l'année 2021/2022, 12 % des 11.701 élèves examinés étaient considérés comme obèses selon les courbes de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), courbes adaptées par rapport à l'âge. Ces chiffres sont similaires aux données de l'étude HBSC (Health behaviour in School Aged Children), qui sont des données d'autodéclaration de poids et de taille. La comparabilité avec les chiffres des années scolaires précédentes est difficile pour cause de changements de modalités de mesures et de collectes de données.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu sur l'évolution du pourcentage d'enfants considérés comme obèses par cycle scolaire depuis l'année scolaire 2015/2016 :

Obésité %	Cycle 1.1-1.2	Cycle 2.2	Cycle 3.2	Cycle 4.2	Total
	âge 4-6 ans	âge 7-8 ans	âge 9-10 ans	âge 11-12 ans	
2015/2016	2.9	5	5.8	5.9	4.9
2016/2017	2.6	5.4	5.6	5.5	4.35
2017/2018	2.39	4.19	4.84	5.01	3.82
2018/2019	3.01	4.9	5.64	6.39	4.62
2019/2020	3.19	4.42	5.32	4.63	4.37



Le tableau ci-après montre cette même évolution pour les élèves de l'enseignement secondaire :

	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020
Obésité %	4	5.4	5.04	5.25	7.48

(Source : données de la division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et des adolescents de la Direction de la santé)

b. Données de l'EHIS - European Health Interview Survey

D'après l'enquête sur la santé des résidents (European Health Interview Survey - EHIS) conduite au Luxembourg en 2019, la proportion d'adultes obèses a augmenté entre 2014 et 2019, passant de 15,6% d'adultes obèses à 16,5%. En 2019, la proportion d'hommes obèses (18,4%) est plus élevée que celle de femmes obèses (14,6%).

Pour la population adulte, des données sur l'obésité après 2019 ne sont pas disponibles. Une prochaine étude représentative (EHIS) sera réalisée en 2025.

- Quelle est l'appréciation du ministère de la Santé face à l'approche de l'obésité préconisée par l'APPOL ? Le ministère partage-t-il la même vision de la notion d'obésité ?

L'obésité est une maladie chronique multifactorielle et complexe qui peut avoir plusieurs causes comme la génétique, l'atteinte de certaines maladies physiques et mentales, la prise de médicaments, l'environnement et les déterminants sociaux, mais elle est surtout la conséquence d'un déséquilibre énergétique provoqué par de mauvaises habitudes alimentaires, le manque d'activité physique et la sédentarité (OMS, 2023). L'obésité est dans la plupart des cas un précurseur d'autres maladies chroniques telles que le diabète de type 2, les maladies cardiovasculaires et certains types de cancer (Burki, 2021).

Le résultat est toujours une combinaison entre différents facteurs qui se rajoutent au cours des années de vie (OMS, 2022).

- Quelles sont, de manière générale, les mesures aujourd'hui mises en œuvre pour lutter contre le phénomène de l'obésité au Luxembourg ? Un plan d'action spécifique s'avère-t-il nécessaire ?

La lutte contre l'obésité est un défi commun de toute la société, des pouvoirs publics, des associations, des entreprises, de l'éducation et de la recherche et qui implique la santé dans toutes les politiques.



c. Les actions de promotion de la santé en matière de l'alimentation équilibrée et de l'activité physique

Le Programme « Gesond iessen, Méi beweegen » a comme but la promotion de l'alimentation équilibrée et de l'activité régulière et adaptée.

Les actions et mesures prévues dans ce programme sont basées sur des preuves et sur les recommandations d'institutions internationales comme l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), la Commission européenne et les Nations Unies:

- Promouvoir l'allaitement maternel
- Réduire l'exposition et l'accessibilité aux aliments moins sains avec des profils nutritionnels défavorables
- Développer les compétences en matière d'alimentation équilibrée (Nutrition Literacy)
- Sensibiliser les parents et femmes enceintes
- Promouvoir une activité physique régulière parmi les enfants
- Promouvoir une alimentation équilibrée et une activité physique régulière au travail
- Mise en place et contrôle de l'étiquetage alimentaire et des mesures pour faciliter la lecture comme le Nutri-score.

Un programme de prévention de l'obésité par l'activité physique est en cours d'élaboration afin de proposer des actions pour lutter contre l'obésité. Deux projets phares font partie du nouveau programme : la prescription de l'activité physique et la création de maisons de santé.

d. Le traitement de l'obésité

De par sa nature multifactorielle, le traitement de l'obésité a besoin d'une prise en charge multidisciplinaire (médicale, diététique, activité physique et soutien psycho-social).

Deux projets pour des réseaux de compétences pour le traitement de l'obésité chez l'enfant et l'adolescent et pour les adultes sont en cours:

- le Réseau de compétences de l'enfant et de l'adolescent en surcharge/obésité au Grand-Duché du Luxembourg (MOTOR) et
- le réseau de compétences pour la prévention et la prise en charge de l'obésité sévère et morbide de l'adulte (RCOSMA).

Au Luxembourg, les enfants et adolescents en surpoids ou obèses sont déjà pris en charge de façon pluridisciplinaire (nutrition, activité physique et aide psycho-sociale) au sein d'une collaboration entre le CHL, le Rehazenter et le Service national de Psychiatrie Juvénile des Hôpitaux Robert Schuman.

Le Réseau MOTOR organise la prise en charge multidisciplinaire des problèmes de poids chez l'enfant. Il prend en charge les enfants et adolescents de 6 à 18 ans. Elle englobe la prise en charge axée sur l'éducation physique et psycho-diététique, le travail avec les parents et le jeune et, si nécessaire, des interventions à domicile, ainsi qu'un programme thérapeutique stationnaire (Kannerklinik, 2020).

Le service de médecine scolaire et de la santé des enfants et des adolescents de la Direction de la santé collabore avec le réseau MOTOR afin de rediriger les cas d'obésités constatées auprès de professionnels permettant d'évaluer la mise en place d'un suivi spécifique. En cas de surpoids, l'enfant est envoyé chez



un/une diététicien/nne, si l'enfant est à 2 déviations standards par rapport à l'âge, il est orienté vers le réseau MOTOR.

La clinique de l'obésité au CHL s'occupe de la prise en charge des personnes atteintes de l'obésité et le traitement qui s'étend sur 1 an est remboursé par la CNS.

Les patients avec un BMI>30 sont orientés vers le parcours médical normal avec prise en charge diététique, psychothérapeutique, des cours collectifs d'activité physique et tous les traitements et thérapies qu'ils ont besoin en fonction de leurs problèmes de santé et comorbidités.

L'équipe pluridisciplinaire est composée d'endocrinologues, de diététiciens, de psychiatres, de psychologues, de chirurgiens spécialisés en chirurgie bariatrique et d'autres spécialistes selon les besoins spécifiques du patient.

Les patients avec un BM>40 peuvent se soumettre à une chirurgie bariatrique, accompagnée des mêmes thérapies et traitements que lors du parcours médical.

Une chirurgie bariatrique peut également être proposée aux patients avec un BMI de 35 à 40 accompagné d'un ou de plusieurs facteurs de risques comme les apnées, etc.

Le Domaine thermal Mondorf propose une cure d'obésité remboursée par la CNS. (Domaine Thermal Mondorf, 2023)

Depuis 2019, la CNS rembourse la consultation diététique prescrite par un médecin. Le remboursement est de 100% si la personne est en dessous de 18 ans.

La nomenclature prévoit un remboursement de la consultation diététique en cas d'obésité sévère des adultes (BMI>35) ou l'obésité chez l'adulte (BMI>30) accompagnée d'un des critères suivants: diabète, hypertension artérielle résistante au traitement, syndrome d'apnée, type morphologique androïde, antécédents cardiologiques ou l'obésité chez les enfants et adolescents. (ANDL, 2019)

Des réflexions sont en cours sur le besoin éventuel d'un plan d'action sur l'obésité vu la publication du nouveau document de l'OMS « Health service delivery framework for prevention and management of obesity ».

Luxembourg, le 30 juin 2023

La Ministre de la Santé  
(s.) Paulette Lenert